

# Quelques règles pour bien voyager



## LE BUS, MODE D'EMPLOI

- 01 À l'arrêt, **préparez votre titre** de transport ou votre monnaie. **Faites l'appoint.** Les billets de plus de 20 € ne sont pas acceptés.
- 02 À l'arrivée du bus, **faites un signe** de la main au conducteur. Les arrêts ne sont pas systématiques.
- 03 Montez par la **porte avant** du bus.
- 04 **Validez votre ticket**, votre carte sans contact ou votre Smartphone **même en correspondance.** En cas d'absence de titre ou en cas de titre non valable, vous vous exposez à une amende.
- 05 **Dirigez-vous vers le fond** du bus pour faciliter la montée des autres voyageurs.
- 06 À l'approche de votre arrêt de descente, **appuyez sur le bouton** « arrêt demandé ».

## LES RÈGLES D'USAGE DANS LE BUS

-  **Port du masque obligatoire** aux arrêts, dans les bus et à l'agence commerciale en période de crise sanitaire.
-  **Cédez votre place** aux personnes âgées, à mobilité réduite et aux femmes enceintes.
-  Les poussettes sont admises **dans la limite des places disponibles.** Elles doivent être tenues en main, freins activés, et positionnées en sens inverse de la circulation, au niveau de la plateforme centrale (emplacement UFR). Les poussettes ne doivent pas stationner dans les allées.
-  Seuls les animaux **de petite taille transportés dans un panier et les chiens d'aveugle** sont admis.

 Les vélos sont admis dans les bus si l'emplacement pour les fauteuils roulants **est disponible et si l'affluence le permet.**

 Tous les véhicules sont équipés de la **vidéoprotection** qui enregistre images et sons en continu. En cas de problèmes, les images peuvent être consultées par les services de Police. (Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 // Décret n°96-926).

 **Les colis** encombrants, dangereux ou incommodants sont interdits à bord.

 **Il est interdit de fumer** ou de vapoter dans le bus.



## TARIFS DES AMENDES

avec paiement auprès de l'agent verbalisateur

Absence de titre ou titre non valable	51,50 €
Titre non validé	34,50 €
Incivilité	174 €

Tarifs majorés de 5 € pour les paiements à l'agence commerciale dans les 48h et de 38 € au-delà de 48h.